

Retour des vacances d'hiver

Chers parents,

A la suite des assouplissements des règles de gestion de la crise sanitaire, le Ministère de l'Education Nationale vient de publier de nouvelles instructions dont voici les grandes lignes.

Le protocole sanitaire est passé, ce jour, du niveau 3 au niveau 2. Ce changement signifie notamment :

- 1. La fin du port du masque en extérieur pour les élèves et les adultes de l'école. Attention, le port du masque en intérieur est toujours exigé pour les adultes et les enfants à partir du CP.
- 2. La possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect de la distanciation).
- 3. L'allègement des règles de limitation du brassage des élèves.
- 4. La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves n'entraîne pas la suspension des cours en présentiel (même dans l'attente des résultats). Les élèves de la classe concernée (et ceux identifiés comme contacts à risque), devront réaliser un autotest ou un test antigénique à J+2 après le dernier contact avec le cas contaminé. Sur présentation du courrier d'information remis par l'école, les représentants légaux se verront remettre gratuitement l'autotest en pharmacie. Il ne sera plus exigé par l'établissement une attestation de réalisation de ce test.
- 5. A compter de J+7 : si un nouveau cas positif apparaît, un nouveau cycle de dépistage devra être mis en œuvre.
- 6. Pour les élèves ayant contracté la COVID dans les deux derniers mois, aucun dépistage n'est à réaliser.
- 7. Si un élève est cas contact d'un cas confirmé au sein de sa sphère familiale, seul un test à J+2 est à réaliser. Mais dans un souci de bon fonctionnement de l'établissement, je vous conseille de faire également un test à J+4.

Bien cordialement.

Mme Tantet Carine, chef d'établissement 1er degré

06 300 NICE Tél : 04 93 89 08 29